



# PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 3 février 2021

### **Essai de sirène dans le cadre du déploiement du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**

La sirène de Labarthe-Inard, rue des Pyrénées, retentira **pour essai** jeudi 4 février 2021 dans la matinée. Plusieurs essais seront réalisés dans un intervalle de 15/30 minutes.

#### **Quelques informations concernant le SAIP**

Les sirènes d'alerte implantées sur le territoire national qui sonnent pour essai le premier mercredi de chaque mois, à midi, datent de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) (environ 4500 sirènes). Ce réseau avait initialement été mis en place à partir de 1948 pour faire face à une attaque aérienne.

Le vieillissement du réseau et l'évolution des risques ont nécessité une modernisation de l'alerte.

C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur procède actuellement au déploiement du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

La mise en place de ce nouveau système a été l'occasion de revoir l'implantation des sirènes afin de mieux prendre en compte les nouvelles natures de risques et répondre de manière plus pertinente aux besoins actuels de la population.

#### **Qu'est-ce que le SAIP ?**

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle ou industrielle, attentat terroriste) aux personnes qui sont susceptibles d'en subir les effets. Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Le SAIP mobilise plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population comme les sirènes ou la diffusion de l'alerte à des opérateurs relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à messages variables et radios).

Pour ce qui concerne les sirènes, le déploiement du SAIP consiste à raccorder des sirènes existantes à ce système et à en installer des nouvelles.

Dans le département de la Haute-Garonne, ce sont en tout 120 sirènes (49 existantes et 71 nouvelles) qui seront raccordées au SAIP. Le déploiement est en cours de finalisation. À cette occasion, des essais sonores ont lieu à chaque raccordement d'une sirène au SAIP.

#### **Pour mémoire, rappel des consignes générales de comportement en cas d'alerte hors exercice.**

##### **Au signal, il faut :**

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées....) ;
- Arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation ;
- Écouter la radio.

##### **Ce qu'il ne faut pas faire :**

- Rester dans son véhicule ;
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité) ;
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours) ;
- Rester près des vitres ;

- Ouvrir les fenêtres pour voir ce qui se passe dehors ;
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) ;
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

**Des consignes spécifiques** sont également applicables pour chaque risque : par exemple, en cas de risque de rupture de barrage, il faut rejoindre un point haut de la commune.

**Dans tous les cas, il faut suivre les consignes des autorités.**

#### **Rappel des caractéristiques du signal national d'alerte**

**Le signal d'alerte** : 3 séquences d' 1 minute et 41 secondes, séparées par un silence.

**Le signal de fin d'alerte** : son continu de 30 secondes.

**Les essais mensuels** : 1 séquence d' 1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi.

Pour **écouter** le signal d'alerte : <http://haute-garonne.gouv.fr/saip>

Pour **plus d'informations** :

– sur l'alerte et l'information des populations :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>

– sur les risques majeurs en Haute-Garonne :

[http://www.haute-garonne.gouv.fr/risques majeurs](http://www.haute-garonne.gouv.fr/risques_majeurs)

## **CONTACTS PRESSE**

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU  
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

[www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués)